



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 21 novembre, à 20h00 à la salle socioculturelle de la chute, située au 18 rue du Golf, en la municipalité de Chute-aux-Outardes, province de Québec.

La séance est présidée par l'honorable Christian Malouin, maire suppléant, en présence de Caroline Hovington, directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

À laquelle étaient présents :

Isabelle Desbiens, conseillère au poste n° 3
Billy Tremblay, conseiller au poste n° 4
Éric Desbiens, conseiller au poste n° 6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1
Sabrina Jean, conseillère au poste n° 5

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que la directrice générale prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 1 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h04.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Adoption de l'ordre du jour de consentement

CONSIDÉRANT que la municipalité adhère aux principes

**Rés. no
2022-171**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

d'ordre du jour de consentement qui consiste à regrouper tous les éléments de routine, de pure formalité et d'information non controversés ne nécessitant pas de délibération afin de les adopter en bloc, sans discussion;

CONSIDÉRANT que le président fait lecture des items constituant l'ordre du jour de consentement et demande aux membres s'il y a un ou des items qui doivent être retirés pour être inclus dans l'ordre du jour courant de la séance;

- a. Activités financières de fonctionnement 2022-10
- b. Conciliation bancaire 2022-10
- c. Liste sélective des déboursés au 2022-11-10
- d. Rapport d'activité – Service aménagement et urbanisme 2022-10
- e. Rapport d'activité – Service de sécurité incendie 2022-10
- f. Rapport d'activité – Service des loisirs et de la culture 2022-10
- g. Rapport d'activité – Service des travaux publics 2022-10
- h. Relevés bancaires 2022-10
- i. Rapport d'avancement des projets en cours au 2022-11-11

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter en bloc les items placés à l'ordre du jour de consentement.
- ii. Que lors de la préparation du procès-verbal, le greffier-trésorier inclut le texte intégral des résolutions qui ont été adoptées dans le cadre de l'ordre du jour de consentement.

**Rés. no
2022-172**

2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyée de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2022-173**

3.1 Adoption du procès-verbal de la 10^e séance ordinaire de l'année 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 14 novembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 10^e séance ordinaire de l'année 2022, tel que présenté et avec dispense de lecture.

5. RAPPORTS ET DOCUMENTS D'INFORMATIONS

5.1 Dépôt de l'état comparatif budgétaire 2022 de la municipalité

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.4 du code Municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sabrina Jean, appuyée de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt de l'état comparatif budgétaire 2022 de la Municipalité;

**Rés. no
2022-174**

5.2 Dépôt de l'état comparatif comptable 2022 de la municipalité

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.4 du code Municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay appuyée de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt de l'état comparatif comptable 2022 de la Municipalité;

**Rés. no
2022-175**

Rés. no

5.3 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport



N° de résolution
ou annotation

2022-176

**Rés. no
2022-177**

**Rés. no
2022-178**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

financier 2022

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.2.2 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que monsieur le maire fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'accepter le dépôt du maire sur les faits saillants du rapport financier 2022.
- ii. De diffuser le rapport sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

7.1 Dépôt de la politique n° RF 3.01 – Remboursement des frais de déplacement, de séjours et autres frais

CONSIDÉRANT la politique n° RF 3.01 remis aux membres du conseil lors de la séance préparatoire tenue le 14 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sabrina Jean, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt de la politique n° RF 3.01 Remboursement des frais de déplacement, de séjours et autres frais;
- ii. D'autoriser qu'elle soit inscrite au recueil des politiques de l'employeur.

8. AFFAIRES PRINCIPALES

8.1 Mandat de service professionnel - Accompagnement en aménagement du territoire et urbanisme

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chute-aux-Outardes désire mandater un professionnel pour de l'accompagnement en matière d'aménagement du territoire et urbanisme

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat pouvant être conclu de gré à gré en vertu du règlement de gestion contractuelle de la municipalité;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil concernant la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mandater M. Ossama Khaddour, territorialiste, pour de l'accompagnement en matière d'aménagement du territoire et urbanisme.
- ii. Que les crédits budgétaires pour la réalisation du mandat soient octroyés aux activités financières de fonctionnement, au compte no 02-61000-410.

Rés. no
2022-179

8.2 Mandat de services professionnels en aménagement et urbanisme pour la mise en valeur de la centrale Outardes 1

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chute-aux-Outardes désire mandater un professionnel pour des services professionnels en aménagement et urbanisme pour la mise en valeur de la centrale Outardes 1;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat pouvant être conclu de gré à gré en vertu du règlement de gestion contractuelle de la municipalité;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil concernant la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mandater M. Ossama Khaddour, territorialiste, pour des services professionnels en aménagement et urbanisme pour la mise en valeur de la centrale Outardes 1.
- ii. Que les crédits budgétaires pour la réalisation du mandat soient octroyés aux activités financières d'investissement, au poste 23-07610-722.

Rés. no
2022-180

8.3 Demande d'aide financière du club de cheerleading de Chute-aux-Outardes pour l'achat de costumes

CONSIDÉRANT la résolution n° 2022-160 adoptée lors de la 10e séance ordinaire de 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité prenne en charge le montant



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

nécessaire à la production d'écussons arborant le logo de la municipalité, en accordant une aide financière supplémentaire de 450 \$.

- ii. De financer cette aide financière aux activités financières de fonctionnement, au compte 02-62120-997.

**Rés. no
2022-181**

8.4 Entente intermunicipale relative au partage des services d'une inspectrice municipale en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que les municipalités désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au partage des services d'une inspectrice municipale en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu une copie du projet d'entente à la séance préparatoire tenue le 14 novembre 2022:

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la signature de l'Entente intermunicipale relative au partage des services d'une inspectrice municipale en bâtiment et en environnement, tel que présentée.

**Rés. no
2022-182**

8.5 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 181-1988;

CONSIDÉRANT que les mandats des membres actuels du CCU sont échus;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De nommer les membres suivants, pour un mandat jusqu'en février 2023:
 - a. M. Bertrand Bouchard, siège n°1 et président du comité;
 - b. M. Pierrot Gagnon, siège n°3;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

c. M. Pierre Langlois, siège n°5.

- ii. De nommer les membres suivants, pour un mandat jusqu'en février 2024:
- a. M. Christian Malouin, siège n°2;
 - b. Mme Isabelle Desbiens, siège n°4.

**Rés. no
2022-183**

8.6 Projet 2017-016 - Mise aux normes du traitement des eaux usées - Demande d'aide financière dans le sous-volet 1.1 du programme PRIMEAU (études préliminaires et plans et devis)

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- ii. Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- iii. Que la municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- iv. Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au sous-volet 1.1 du programme PRIMEAU.

**Rés. no
2022-184**

8.7 Deux appels d'offres de l'UMQ de services professionnels afin d'obtenir les services financiers et les services de prévention et de gestion pour les mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (MUT00119 et MUT00780), (ci-après les Mutuelles) en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ sont établis annuellement par l'UMQ en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 août de l'année du dépôt;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à une Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'UMQ pour retenir des services professionnels, via un premier appel d'offres de services financiers et dans un deuxième appel d'offres des services de prévention et de gestion;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2023.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. QUE la Municipalité confirme son adhésion à titre de membre à l'une ou l'autre des Mutuelles déterminée par l'UMQ;
- ii. QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;
- iii. QUE la Municipalité confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels de services financiers et de services de prévention et de gestion et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;
- iv. QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans avec deux options de renouvellement annuelle pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;
- v. QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si-elle avait contracté directement avec les adjudicataires à qui les contrats seront adjugés;
- vi. QUE la Municipalité s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

**Rés. no
2022-185**

8.8 Remplacement des luminaires du garage municipal par un système au DEL

CONSIDÉRANT QUE les luminaires du garage municipal sont vieillissants et que certains doivent être remplacés;

CONSIDÉRANT QUE les luminaires au DEL sont moins énergivores et bruyants;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De remplacer les luminaires du garage municipal par un système au DEL;
- ii. De financer cette dépense aux activités financières d'investissement pour un budget total ne dépassant pas 5 900 \$
- iii. Que les crédits budgétaires nécessaires pour le financement de cette dépense soient pourvus par affectation au fonds de roulement pour un terme de 10 ans.

**Rés. no
2022-186**

8.9 Acceptation de la démission de Jesse Desbiens à titre de Journalier-Opérateur

Sur la proposition de Mme Sabrina Jean, appuyée de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter la démission de Jesse Desbiens, occupant la fonction de Journalier-Opérateur, à compter du 21 novembre 2022.
- ii. D'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires afin de combler cette vacance.

**Rés. no
2022-187**

8.10 Projet 2019-038 - Installation de radars pédagogique sur la rue Vallilée - Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière

CONSIDÉRANT que le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT les modalités d'application 2022-2025 du programme;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de son projet d'acquisition et d'installation de radars pédagogique sur la rue Vallilée.

Rés. no
2022-188

8.11

Autorisation de signature d'une entente Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chute-aux-Outardes désire conclure une entente avec BELL CANADA, Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu une copie du projet d'entente à la séance préparatoire tenue le 14 novembre 2022:

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la signature de l'entente Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération, tel que présentée.

Rés. no
2022-189

8.12

Autorisation de signature d'une entente Entente de partenariat - Programme d'action communautaire pour les enfants MON AMI, MON VILLAGE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chute-aux-Outardes désire conclure une entente avec LA TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE DE CHUTE-AUX-OUTARDES, Entente de partenariat - Programme d'action communautaire pour les enfants MON AMI, MON VILLAGE

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu une copie du projet d'entente à la séance préparatoire tenue le 14 novembre 2022:

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Guay, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la signature de l'entente Entente de partenariat - Programme d'action communautaire pour les enfants MON AMI, MON VILLAGE, tel que présentée.

**Rés. no
2022-190**

8.13 Demande d'autorisation pour ralentissement routier – Conseil 5799 des Chevaliers de Colomb

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu du conseil 5799 des Chevaliers de Colomb, une demande d'appui pour la tenue d'un ralentissement routier, en vue de la tenue de la guignolée des médias;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyée de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité appuie le conseil 5799 des Chevaliers de Colomb dans la tenue de la guignolée de médias;
- ii. Que la municipalité autorise la tenue d'un ralentissement routier le 1er décembre 2022;
- iii. D'autoriser le service de sécurité incendie de la municipalité à assister le conseil 5799 des Chevaliers de Colomb dans la tenue de cette activité, entre autres, par la gestion de la sécurité entourant l'activité, incluant l'utilisation de ressources municipales à cette fin.

**Rés. no
2022-191**

8.14 Fin de la période de probation de Marie-Denise Simard

CONSIDÉRANT que l'évaluation de la salariée a révélé un rendement insatisfaisant;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyée de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mettre fin à la période d'essais de Mme Marie-Denise Simard.
- ii. Que ce congédiement prenne effet le 17 novembre 2022.

9. AFFAIRES DIVERSES



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

9.1 Suivi du comité RH et prochaine rencontre

La prochaine rencontre est planifiée le 22 novembre 2022, à 19h00.

9.2 Planification des rencontres du comité de finance - Budget 2023

Planification des rencontres nécessaires à l'adoption des prévisions budgétaires 2023 et du PTI 2023-2025.
Une rencontre aura lieu le 5 décembre 2022, à 19h00.

Rés. no
2022-192

10. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

Rés. no
2022-193

11. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h41.

Christian Malouin,
maire suppléant.

Caroline Hovington,
directrice générale et
greffière-trésorière adjointe.